

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 28 juin 2022 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile BUCH.

Délibération n° 102-22

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GIRAUD Murielle
SIAUD Alain	BONNIER Eric	CASSAGNE Thierry
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	VIALANEIX Nicolas
BOUVIER Bernard	FAYARD Adeline	GRAND Florence
FAURE Philippe	GIRARDOT Frédéric	PERRIN Gilda
CHATTARD Arnaud	TRAPANI Mary	BATTISTEL Marie-Noëlle
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	LE TRAOU Dominique
BRUGNERA Jean-Michel	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
GERBI Franck	LUC Alain	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	BUCH Emile
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ANGIARI Odile	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
	STUTZ Anne	RAVANAT Eric

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique) ; DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier) ; DECHAUX Marie-Claire (pouvoir à TRAPANI Mary) ; BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline) ; LAURENS Patrick (pouvoir à BONNIER Eric) ; MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric) ; PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine) ; MULYK Fabien (pouvoir à GONNORD Franck).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 08

Nombre de délégués votants : 55

OBJET : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – FILIERE ADMINISTRATIVE, CATEGORIE B

Vu la délibération n° 100-22 actant la création du service mutualisé secrétariat,

Au regard de la création du service mutualisé « secrétariat », il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour intégrer dans le personnel de l'intercommunalité, l'agent recruté pour assurer les missions de secrétaire de mairie, sur la base d'un équivalent temps plein.

Il est ainsi proposé de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à savoir :

- 1 poste en catégorie B
- Filière administrative
- Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- Temps complet : 35 heures
- Emploi permanent
- Missions : Service mutualisé - Secrétariat de mairie

En conséquence, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Rédacteur Principal de 1^{ère} classe :

Ancien effectif = 0

Nouvel effectif = 1

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs et la création du poste ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 7 juillet 2022,

La Présidente,

Coraline SAURAT

Date d'envoi à la Préfecture : 08/07/2022

Date d'affichage - publication : 08/07/2022

Certifié rendu exécutoire : 08/07/2022

La Présidente,

Coraline SAURAT

